

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2025_5_5

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Objet : Brigade de gendarmerie : découpage parcellaire et désignation du notaire

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Décembre 2025

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOILLE Willy

Pouvoirs :

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Jussac s'est portée candidate pour accueillir sur son territoire une future caserne de gendarmerie dans le cadre de l'opération "200 nouvelles brigades".

Le territoire de la commune de Jussac ayant été retenu,

Vu la délibération du 21 septembre 2023 du conseil municipal :

- approuvant la signature d'un accord de confidentialité avec la Gendarmerie Nationale concernant le projet de caserne à JUSSAC,
- approuvant le fait que la commune de Jussac sera porte garante du remboursement des prêts contractés pour l'ensemble de l'opération,

Considérant que le bailleur social CANTAL HABITAT est en charge du projet de construction de la brigade territoriale fixe de Jussac pour 10 militaires,

Monsieur le MAIRE propose de retenir la position de limite foncière reçue en Mairie (cf annexe) et le projet de découpage du terrain d'une superficie de 5 065 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition de limite foncière et de découpage de la future caserne de gendarmerie sise LASSOUL DAME (cf annexe),
- **PRECISE** que le géomètre retenu sera le Cabinet TERRA, le notaire B&B et que les frais seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes et documents nécessaires à l'opération,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2026 et suivants.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le/La secrétaire de séance,
Caroline MALHERBES



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER